



Motion :

La prévention de la violence domestique : une mission de santé publique

Texte

Le Conseil Fédéral est chargé de faire de la violence domestique une priorité de la politique nationale de la santé.

Développement

Une vie sans violence est un droit humain, pas un privilège. Toutefois, dans notre pays comme dans le reste du monde, de nombreuses personnes sont privées de ce droit fondamental, au sein même de leur foyer. Divers rapports et études mettent régulièrement à jour les conséquences dévastatrices qu'a la violence domestique, en premier lieu sur les personnes concernées directement, mais également sur la société dans son ensemble.

En 2013, la Statistique policière de la criminalité a recensé 16 496 infractions liées à la violence domestique. Cette même année, 41 % des homicides commis en Suisse ont eu lieu dans la sphère domestique. Comme le relève le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, les conséquences de la violence domestique sur la santé des victimes sont lourdes. Cela va des blessures physiques aux maladies chroniques, en passant par les troubles psychiques. Ce problème engendre non seulement des souffrances considérables pour les victimes, mais induit aussi des coûts importants pour la collectivité. Selon des estimations prudentes, la violence dans les relations de couple engendre à elle seule des coûts de 164 millions de francs par an environ. De ce total, 35 millions concernent la santé, qui vient au troisième rang des domaines pris en compte.

En mai 2014, la Suisse a soutenu une résolution de l'OMS, qui invite la communauté internationale à renforcer le rôle du système de santé dans la lutte contre la violence domestique.

Inscrire la violence intrafamiliale dans les priorités de la politique nationale de la santé à l'Office fédéral de la santé publique, comme c'est notamment le cas pour l'alcool ou le tabac, permet au Conseil fédéral de répondre à cet engagement, et apporte une nouvelle perspective et une impulsion nationale à la lutte contre la violence domestique.